



Qualibat n° 5554 Gestion d'équipements de production et de transport d'énergie calorifique ou frigorifique (Réseaux de chaleur ou de froid) (technicité exceptionnelle) (Mention : Efficacité énergétique - Travaux isolés)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction détenant une qualification QUALIBAT dans l'activité "Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation"

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Activité 55 : "Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation" Maintenance, exploitation ou gestion d'équipements thermiques ou de climatisation par une entreprise : • disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et d'exécution, • possédant ou louant les matériels appropriés à l'exécution des contrats.

Critères de confiance :

| | |
|---|---|
| Contrôles de la qualité des prestations réalisées | Audit de références par sondage chez le professionnel |
| Prise en compte de la satisfaction client | oui |
| Suivi annuel des titulaires de la marque | oui |
| Contrôle de la qualité des services associés | Pas de contrôle |

| | |
|--|--|
| Suivi annuel de la qualité des services associés | non |
| Service associés : prise en compte de la satisfaction client | non |
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée | oui |
| Vérification annuelle des assurances | oui |
| Vérification de l'existence légale du professionnel | oui |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel | oui |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

Caractéristiques détaillées :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Famille de signe | Entretien & maintenance |
| Type de maître d'ouvrage | Une entreprise |
| Cadre de référence | Règlement Général Qualibat. Référentiel Qualibat. Accréditation selon la norme NF X 50-091. |
| Dossier | Demande de qualification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers Formation aux économies d'énergie |
| Examen | Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat Puis examen par un rapporteur membre de la commission. |
| Audit | Audit documentaire + contrôle de réalisation pour l'attribution de la mention Efficacité énergétique - Travaux isolés |
| Modalités de décision d'attribution | Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national. |

| | |
|--------------------------------|---|
| Durée de validité (en mois) | 48 |
| Modalités de suivi | Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences |
| Périodicité du suivi (en mois) | 12 |

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com